



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2018 / 1 - 08 JANVIER 2018

VOEUX

SOMMAIRE

- Les vœux du président du SNCD-FO pour 2018.
- Les cotisations 2018 : des innovations.

5 PAGES

2018 : QUELLE ANNÉE POUR LA DOUANE, SES PERSONNELS ET SON ENCADREMENT ?

L'année 2018 paraît commencer, pour la douane, sous de meilleurs auspices que nombre d'années précédentes.

En effet, pour la première fois depuis au moins dix années, notre administration pourrait voir ses effectifs nets progresser fin 2018 avec le vote de 200 recrutements qui s'ajouteront aux recrutements classiques, par concours, déjà programmés.

Il conviendra, certes, d'attendre l'exécution définitive du budget qui vient d'être adopté et validé, pour l'essentiel, par le Conseil constitutionnel, pour s'assurer que cet objectif aura été réalisé. En effet, en raison de la mécanique de gestion des effectifs, les annonces de recrutement des années 2016-2017 n'ont pas contribué à augmenter le solde net des effectifs douaniers à la hauteur des annonces faites après les funestes attentats de 2015 dont on sait combien ils ont affecté notre administration et, au-delà, tous non compatriotes.

Si l'on ajoute à cela que le budget global de la douane se maintient après avoir été également abondé en 2016-2017, on peut raisonnablement considérer que le ciel douanier est moins obscur qu'il ne le fut par le passé à la même époque.

Cependant, cette évolution, outre qu'elle devra être tangible au terme de l'exercice budgétaire qui commence, ne doit pas faire oublier les nombreuses difficultés ou interrogations qui demeurent, comme les années précédentes :

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

– comment accompagner au mieux les collègues qui subissent les restructurations liées à la fermeture de services programmée jusqu'en 2020 ? Sur ce point, notre organisation suit de très près chaque situation individuelle et participe activement au comité de suivi des « accords du 2 mars 2015 », qu'elle se félicite d'avoir signés, avec deux autres organisations, quelles que soient les limites de cet accord. Ceux qui en bénéficient ou en bénéficieront savent que, sans cet accord, leur situation serait plus grave encore.

– Comment s'assurer que le resserrement de l'ensemble du réseau douanier n'obère pas durablement les capacités de contrôle de nos services OP/CO et SU ? La question est clairement posée avec la fermeture de brigades, la centralisation de missions, de dédouanement ou fiscales en particulier, qui requièrent des services de se projeter physiquement sur des espaces parfois considérables ou de se coordonner réellement dans le pilotage et la réalisation des contrôles. C'est une vraie inquiétude que nous portons, dans le cadre de l'USD-FO, dans toutes les instances auxquelles nous participons.

– Comment donner de la lisibilité et des garanties de stabilité aux personnels et à leur encadrement alors que le Projet Stratégique de la Douane (PSD) est décliné et que, parallèlement, une nouvelle démarche, « Action publique 2022 », est lancée et dont on ne peut pas penser qu'elle n'aura pas d'impact sur notre administration (un groupe de travail directionnel est d'ailleurs programmé sur ce sujet au 1er semestre) ?

– Comment, dans ce contexte et compte tenu des restructurations déjà en cours, donner une perspective de carrière à tous les personnels en général et à l'encadrement en particulier ? Sur ce point, le SNCD-FO, branche cadres de l'USD-FO, a su démontrer, par son sens de l'anticipation et sa pugnacité, qu'il était en capacité de négocier et d'obtenir des garanties et même des avancées réelles, tant pour les cadres issus de la sélection IPIS que pour les cadres de la « carrière longue ». On ne soulignera jamais assez cette performance (souvent stigmatisée par des organisations sans composante catégorielle) dans un contexte de restrictions budgétaires et en l'absence de mobilisations fortes des personnels...

L'année 2018 nous demandera aussi assez rapidement d'être vigilants quant à l'évolution des taux de promotion (« pro-pro ») qui déterminent très largement les possibilités d'évolution de carrière des personnels. Nous espérons connaître les propositions sous peu et ferons tout pour peser dans ces négociations, comme nous avons su le faire par le passé, parce que nous sommes affiliés à une fédération, FO Finances, représentative et en capacité d'intervenir à Bercy.

Ces futurs taux, qui pourraient être pluriannuels (5 ans ?), seront d'autant plus déterminants qu'ils s'inscriront dans le cadre de la déclinaison du désormais fameux PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) dont on commence à voir qu'il va ralentir, par ses différents mécanismes, les carrières de tous les personnels. Ceux-ci doivent prendre conscience de l'impact de ce pseudo-accord signé par une minorité d'organisations syndicales. Le SNCD-FO, via sa fédération de la Fonction publique, la FGF, se félicite de ne pas l'avoir signé.

L'année 2018 sera aussi l'année des élections professionnelles qui se dérouleront entre fin novembre et début décembre au scrutin électronique. Les enjeux sont donc nombreux pour toutes les organisations, dont la nôtre, l'USD-FO, qui a su s'inscrire durablement dans le paysage syndical douanier et à la stabilité de laquelle le SNCD-FO a pris toute sa part, malgré les réserves, voire l'hostilité, de certains qui n'ont pas été en capacité de préserver la voix des cadres.

Sans le choix fait par les responsables du SNCD de l'époque, en 2011, les cadres ne pourraient voir leurs légitimes revendications défendues dans TOUTES les instances et à TOUS les niveaux institutionnels...

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Je poursuivrai, avec toutes celles et tous ceux qui m'apportent leur concours et que je tiens à remercier, le chemin ouvert par mon prédécesseur, Jacques Deffieux. C'est le chemin de la raison, celui du dialogue exigeant mais aussi constructif que possible avec l'administration, au service de la douane, de ses personnels et de son encadrement dans le cadre d'une structure, l'USD-FO, qui a toujours fait le pari, jusqu'ici réussi, de la complémentarité.

Soyez assurés de ma détermination à œuvrer en ce sens et, je l'espère, avec l'aide de tous.

A l'aube de cette nouvelle année, je vous présente, au nom du SNCD-FO et en mon nom personnel, mes vœux les plus sincères pour 2018, pour vous, pour vos proches mais aussi pour celles et ceux qui sont en proie aux difficultés et qu'on oublie parfois en cette période de l'année.

Merci à tous pour votre confiance et bonne année 2018 !

Le Président du SNCD-FO,
Secrétaire général adjoint de l'USD-FO,
chargé de la branche CADRES de l'UNION,

Salvatore LUNESU

COTISATIONS 2018 : DES INNOVATIONS

Depuis 2013, les cotisations au SNCD-FO n'ont pas augmenté.

Nous avons considéré que le gel prolongé du point d'indice, pendant plusieurs années, nécessitait un geste, fût-il symbolique, de notre organisation.

Mieux encore ! Les trois premiers niveaux de cotisation, ceux des inspecteurs, ont été abaissés : en 2017, la cotisation des inspecteurs des 1er et 2e échelons est passée de 102 à 99 euros. Pour 2018, nous avons décidé de baisser de 6 euros la cotisation des inspecteurs des 3e et 4e échelons qui passe de 114 à 108 euros et celle des inspecteurs des 5e et 6e échelons qui passe de 129 à 123 euros (les échelons indiqués désormais sur notre bulletin d'adhésion sont évidemment ceux qui résultent de la déclinaison de PPCR au 1er janvier de cette année).

Par ailleurs, avec le précieux concours du trésorier et du trésorier-adjoint du SNCD-FO, nous mettons en place cette année le paiement (optionnel) par prélèvement. Celui-ci peut être mensuel (10 prélèvements), trimestriel (4 prélèvements) ou unique.

Les adhérents qui optent pour le prélèvement mensuel doivent adresser leur bulletin et le mandat SEPA (cf. pièce jointe) au plus tard à la fin du mois de février ou au tout début du mois de mars de chaque année afin de pouvoir effectuer 10 prélèvements.

Nous ne pouvons que vous inciter à opter pour cette nouvelle offre de paiement.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Nous rappelons également que, s'agissant des attestations fiscales (toute cotisation donnant effectivement droit à un crédit d'impôt de 66 %), elles ne sont plus délivrées systématiquement par le trésorier mais sur demande à la permanence du SNCD-FO (sncd.siege@douane.finances.gouv.fr).

En effet, ces attestations ne sont plus exigées lors de l'envoi de la déclaration d'impôt sur le revenu. Elles ne le sont que sur demande expresse des services de la DGFIP.

Enfin, nous rappelons que les cotisations constituent la part la plus importante de nos ressources. Il est donc important que chaque adhérent s'en acquitte tous les ans et, dans toute la mesure du possible, au premier semestre de l'année pour ceux qui n'optent pas pour le prélèvement.

C'est avec ces cotisations que le **SNCD-FO peut prendre en charge les frais de fonctionnement de la permanence qui s'attache à n'effectuer que des dépenses strictement nécessaires, sous le contrôle du trésorier et après validation du Président ou du Secrétaire général, selon la nature des dépenses.**

Ce sont ces cotisations qui permettent de prendre en charge les frais de transport, de restauration et d'hébergement des adhérents qui participent aux commissions exécutives ou thématiques que nous organisons au siège parisien du **SNCD-FO.**

Ce sont ces cotisations qui permettent de prendre en charge une partie des frais liés à l'organisation des assemblées locales.

Ce sont ces cotisations qui permettent l'achat, depuis deux années, de produits « siglés » (stylos, blocs post-it, etc.) distribués aux collègues par les délégués régionaux.

Et ce sont, bien sûr, ces cotisations qui permettent, tous les deux ans, d'organiser notre Bureau National (le prochain aura lieu en mars 2019 et correspondra au 50e anniversaire du SNCD) et de prendre en charge l'intégralité des frais des représentants des sections de métropole et d'outre-mer.

Bref, vous l'aurez compris, ces cotisations sont essentielles à notre bon fonctionnement et à notre indépendance financière.

Merci à tous pour votre fidélité !

**Salvatore Lunesu
Président du SNCD-FO**

